972-200041788-20240501-4-BF

Acte certifie executoire

Réception par le Préfet : 30-04-2024

Publication le : 02-05-2024



République Française Collectivité Territoriale de Martinique Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT Secrétaire : Thierry MARECHAL Date de convocation : 19 mars 2024 Nombre de conseillers en exercice : 53 Nombre d'élus présents pour ce point : 27

Nombre de procuration: 13

Extrait n°CC-03-2024-076

Objet : Adoption du budget primitif 2024 du budget annexe du Domaine Martiniquais d'expérimentation (DoME).

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELOT, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Maryse ALSIF épse RANGOLY, Georgette RANGOLY, Robert DULYMBOIS, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Christian RAPHA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

SUPPLEANT: Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS).

ARRIVEE EN COURS DE SEANCE : Annick COMIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION:

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Germain DUTON à Christian PALIN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épse RANGOLY, Christian VERNEUIL à Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA à Robert DULYMBOIS, Sarah ANGAMA à Violaine DIAZ, Nicolas TELLE à Paulette RAPON, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELOT.

En cours de seance : Gwladys COLER à Annick COMIER, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Patrick BONIFACE à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Hugues MOMPHILE à Josette MASSOLIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS:

Félix ISMAIN, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Claude BELLUNE, Laura LITADIER épse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHE, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

AR-Prefecture de La Martinique Acte certifie executoire

972-200041788-20240501-4-BF Réception par le Préfet : 30-04-2024

Publication le : 02-05-2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L1612-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant qu'en application de l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la date limite de vote des budgets primitifs des collectivités locales est fixée au 15 avril de l'année :

Considérant que le budget principal et ses budgets annexes doivent être adoptés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire ;

Considérant que pour le budget annexe du Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME), les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe du Domaine Martiniquais d'Expérimentation qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET	BP 2024
TOTAL DEPENSES	741 412,00
TOTAL RECETTES	741 412,00
	0,00

Fonctionnement Dépenses				
Chap.	Libellé	BP 2024		
011	Charges à caractère général	165 981,00		
012	Charges de personnel	510 431,00		
014	Atténuation de produits	0,00		
65	Charges de gestion courante	0,00		
66	Charges financières	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00		
023	Virement à la section d'investissement	0,00		
042	Opérations d'ordre	0,00		
	Total Dépenses	676 412,00		

972-200041788-20240501-4-BF

Réception par le Préfet : 30-04-2024 Publication le: 02-05-2024

Fonctionnement Recettes				
Chap.	Libellé	BP 2024		
013	Atténuation de charges	0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div	262 800,00		
73	Impôts et taxes	0,00		
74	Dotations et participations	413 612,00		
75	Produits de gestion courante	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00		
002	Résultat reporté	0,00		
Total Recettes		676 412,00		
	Equilibre section de fonctionnement	0,00		

Investissement Dépenses			
Chap.	Libellé	BP 2024	
001	Solde d'exécution reporté	0,00	
20	Immobilisations incorp.	0,00	
204	Subv. D'équip. Versées	0,00	
21	Immobilisations corporelles	65 000,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	
Opé.	Opérations d'équipement	0,00	
13	Subventions	0,00	
16	Emprunts et dettes	0,00	
27	Autres immo. financières	0,00	
4581	Opérations sous mandat	0,00	
040	Opérations d'ordre	0,00	
	Total Dépenses	65 000,00	
Maria.	Investissement Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2024	
13	Subventions	65 000,00	
10	Dotations, fond divers	0,00	
024	Produits de cessions d'immo.	0,00	
4582	Opérations sous mandat	0,00	
021	Virement à la section d'investissement	0,00	
040	Opérations d'ordre	0,00	
Total Recettes		65 000,00	
	Equilibre section d'investissement	0,00	

Considérant la proposition de déléguer au président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique la réalisation des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget primitif 2024

AR-Prefecture de La Martinique Acte certifie executoire

972-200041788-20240501-4-BF Réception par le Préfet : 30-04-2024

Publication le: 02-05-2024

et ses éventuelles modifications pour le budget annexe domaine martiniquais d'expérimentation (DoME) ;

Considérant que les membres de la Commission finances réunis le 12 mars 2024 ont émis un avis favorable sur l'adoption du budget primitif 2024 du budget annexe du domaine martiniquais d'expérimentation (DoME) qui s'équilibre en recettes et en dépenses conformément au tableau ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

AR-Préfecture de La Martinique

972-200041788-20240501-4-BF

Acte certifie executoire

Réception par le Préfet : 30-04-2024

Publication le : 02-05-2024

DÉCIDE

Article 1:

D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe du Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME) qui s'équilibre en recettes et en dépenses conformément au tableau présenté supra.

Article 2:

De donner délégation au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique pour réaliser des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget primitif 2024 et ses éventuelles modifications pour le budget annexe du Domaine Martiniquais d'Expérimentation.

Article 3:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 40 Contre: 00 Abstention: 00

Abstention déclarée : 00

Non votant: 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 39 avril 2024

Le Président

Nestor AZÉRO